

Rentrée 2020 : informations de rentrée et affectation de classe

Madame, Monsieur,
Chers parents,

L'équipe pédagogique souhaite à votre enfant une bonne rentrée et est heureuse de l'accueillir prochainement.

1- AFFECTATION :

La classe de votre enfant lui sera communiquée à son arrivée, il/elle sera accueilli(e) aux dates et heures indiquées sur le site www.scharles.net : unité pédagogique concernée (collège, lycée, etc), et onglet « **docuthèque** ».

2- BADGE VÉHICULE :

Comme les années passées et dans le cadre des consignes données par le gouvernement et les instances locales pour le plan VIGIPIRATE et Alerte Attentats, nous maintenons le système des badges pour l'entrée des véhicules dans l'enceinte de Saint Charles

Un badge annuel sera, soit envoyé par courrier (pour les élèves de maternelle) soit remis à l'aîné (en cas de fratrie) de vos enfants en division (école, collège, lycée).

Il vous faudra l'apposer derrière le pare-brise ou le pare-soleil, de façon visible afin que le contrôle visuel puisse être rapidement fait par nos gardiens. **IMPORTANT : ce badge devra être complété de façon lisible en indiquant le numéro d'immatriculation du véhicule sur la partie concernée. L'entrée vous sera refusée si le numéro d'immatriculation n'est pas renseigné.** Un film protecteur en garantit l'authenticité.

Dans les cas où vous souhaiteriez un deuxième badge familial ou de perte du premier, vous pourrez vous en procurer un à l'accueil après vous être acquitté du prix de 5€ (paiement exclusif par CB via votre espace Ecole Directe « porte-monnaie : badge véhicule »).

Dès que possible, nous vous demandons de respecter cette procédure et en tout état de cause, **à partir du lundi 14 septembre 2020. Ensuite, aucun véhicule ne pourra entrer à Saint-Charles sans le badge identificateur.** Le badge doit rester visible tout le temps de votre présence dans l'établissement. Enfin, nous vous rappelons que les lycéens et étudiants n'ont pas accès aux parkings de Saint-Charles.

3- TRANSPORTS SCOLAIRES :

Pour rappel, les transports scolaires fonctionnent normalement dès le 1^{er} jour. Attention cependant aux horaires différés du 1^{er} jour de rentrée selon le niveau de classe. Le retour des cars est à **12h40 le mercredi** si votre enfant est bien inscrit aux transports scolaires.

4- PROTOCOLE SANITAIRE :

Comme indiqué dans le courrier des chefs d'établissements, **le port du masque est obligatoire** et s'applique pour tous les enseignants, personnels d'encadrement ou administratif et bien sûr **pour tous les élèves à partir du collège.** Il est donc impératif de munir votre enfant de 2 masques dès le jour de la rentrée. Pour les élèves internes, voir demande spécifique sur les documents de l'internat (sur le site → internat → docuthèque).

Le lavage des mains est le deuxième geste important pour la protection de tous. Comme il ne sera pas possible pour les élèves de se laver les mains à tout moment, nous vous demandons également de munir vos enfants d'un **petit flacon de gel hydro alcoolique**, il est important que votre enfant ait accès à ce gel quand cela est nécessaire.

Enfin, nous vous rappelons que la **scolarité est obligatoire** pour cette rentrée 2020.

Nous vous remercions de la stricte observance de ces consignes et vous assurons de nos sentiments dévoués.

Laurence TISSEYRE
Directrice pédagogique du lycée

Didier BAILLOU
Directeur pédagogique du collège